

doc
CA1
EA10
2000T32
EXF

CANADA

TREATY SERIES 2000/32 RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION

Exchange of Notes between the Government of **CANADA** and the Government of the **UNITED STATES OF AMERICA** constituting an Agreement extending the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States of America Providing for Coordination of the Icebreaking Activities of Canada and the United States on the Great Lakes, done at Ottawa on December 5, 1980, as amended

Washington, December 4 and December 5, 2000

In force December 5, 2000

NON-CIRCULATING ?
CONSULTER SUR PLACE

NAVIGATION

Échange de Notes entre le gouvernement du **CANADA** et le gouvernement des **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** constituant un Accord prolongeant l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prévoyant la coordination des activités canado-américaines de brisage des glaces dans les Grands Lacs, fait à Ottawa le 5 décembre 1980, tel que modifié

Washington, le 4 décembre et le 5 décembre 2000

En vigueur le 5 décembre 2000

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

MAR 20 2002

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

634899806357357



CANADA

TREATY SERIES **2000/32** RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION

Exchange of Notes between the Government of **CANADA** and the Government of the **UNITED STATES OF AMERICA** constituting an Agreement extending the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States of America Providing for Coordination of the Icebreaking Activities of Canada and the United States on the Great Lakes, done at Ottawa on December 5, 1980, as amended

Washington, December 4 and December 5, 2000

In force December 5, 2000

NAVIGATION

Échange de Notes entre le gouvernement du **CANADA** et le gouvernement des **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** constituant un Accord prolongeant l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prévoyant la coordination des activités canado-américaines de brisage des glaces dans les Grands Lacs, fait à Ottawa le 5 décembre 1980, tel que modifié

Washington, le 4 décembre et le 5 décembre 2000

En vigueur le 5 décembre 2000

63489598(c) 63573576
63489602(c) 63573588

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, D.C., December 4, 2000

Note No. 0096

Excellency,

I have the honour to refer to the Exchange of Notes of October 28, 1980, and December 5, 1980, between our two Governments constituting an Agreement providing for coordination of the icebreaking activities of Canada and the United States of America on the Great Lakes - St. Lawrence Seaway System (the "1980 Agreement"). I have the further honour to refer to the Exchanges of Notes of December 4, 1990 and of December 5, 1995 between our two Governments providing for the renewal of the December 5, 1980 Agreement for additional five year periods.

The 1980 Agreement, as renewed, has been beneficial to both our countries and has helped promote our shared objective of maintaining open routes for maritime commerce in ice-covered waters. Accordingly, I have the honour to propose that our two Governments agree to renew the 1980 Agreement under the conditions set forth in the Annex to the 1980 Exchange of Notes, for an additional period of five years from December 5, 2000.

The Honourable Madeleine Albright
Secretary of State
Washington, DC

.../2

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, D.C., le 4 décembre 2000

Note no 0096

Madame le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes des 28 octobre 1980, et 5 décembre 1980, entre nos deux gouvernements qui constitue un Accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent ("l'accord de 1980"). J'ai en outre l'honneur de me reporter aux Échanges de Notes du 4 décembre 1990 et du 5 décembre 1995 entre nos deux gouvernements prévoyant le renouvellement de l'Accord du 5 décembre 1980, pour des périodes additionnelles de cinq années.

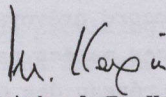
L'Accord de 1980, tel que renouvelé, a été avantageux pour nos deux pays et a contribué à promouvoir notre objectif commun, à savoir maintenir ouvertes les voies maritimes commerciales dans des eaux recouvertes de glace. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que nos deux gouvernements conviennent de renouveler l'Accord du 5 décembre 1980 aux conditions énoncées dans l'Annexe à l'Échange de Notes de 1980, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 5 décembre 2000.

L'honorable Madeleine Albright
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

.../2

If the proposal set forth in this Note is acceptable to your Government, I have the honour to propose that this Note, which is equally authentic in English and French, and your reply to that effect, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on December 5, 2000 and shall continue in force for a period of five years.

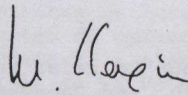
Accept, Madam Secretary, the renewed assurances of my highest consideration.



Michael F. Kergin
Ambassador of Canada to the
United States of America

Si la proposition énoncée dans la présente Note agréée à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet, constituent un Accord entre nos deux gouvernements qui entre en vigueur le 5 décembre 2000 et demeure en vigueur pour une période de cinq ans.

Veillez agréer, Madame le Secrétaire d'État, l'assurance de ma très haute considération.



Michael F. Kergin
Ambassadeur du Canada auprès des
États-Unis d'Amérique

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

December 5, 2000

Excellency:

I have the honor to acknowledge receipt of note No. 0096 from the Embassy of Canada, dated December 5, 2000, which states in its entirety as follows:

"Excellency,

I have the honour to refer to the Exchange of Notes of October 28, 1980, and December 5, 1980, between our two Governments constituting an Agreement providing for coordination of the icebreaking activities of Canada and the United States of America on the Great Lakes - St. Lawrence Seaway System (the "1980 Agreement"). I have the further honour to refer to the Exchanges of Notes of December 4, 1990 and of December 5, 1995 between our two Governments providing for the renewal of the December 5, 1980 Agreement for additional five year periods.

The 1980 Agreement, as renewed, has been beneficial to both our countries and has helped promote our shared objective of maintaining open routes for maritime commerce in ice-covered waters. Accordingly, I have the honour to propose that our two Governments agree to renew the 1980 Agreement under the conditions set forth in the Annex to the 1980 Exchange of Notes, for an additional period of five years from December 5, 2000.

If the proposal set forth in this note is acceptable to your Government, I have the honour to propose that this Note, which is equally authentic in English and French, and your reply to that effect, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on December 5, 2000 and shall continue in force for a period of five years."

His Excellency
Michael Kergin,
Ambassador of Canada.

(Traduction)

**Département d'État
Washington**

Le 5 décembre 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 0096 du 5 décembre 2000, qui se lit intégralement comme suit :

« Madame le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes des 28 octobre 1980 et 5 décembre 1980 entre nos deux gouvernements, qui constitue un Accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent (« l'Accord de 1980 »). J'ai en outre l'honneur de me reporter aux Échanges de Notes du 4 décembre 1990 et du 5 décembre 1995 entre nos deux gouvernements prévoyant le renouvellement de l'Accord du 5 décembre 1980, pour des périodes additionnelles de cinq années.

L'Accord de 1980, tel que renouvelé, a été avantageux pour nos deux pays et a contribué à promouvoir notre objectif commun, à savoir maintenir ouvertes les voies maritimes commerciales dans des eaux recouvertes de glace. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que nos deux gouvernements conviennent de renouveler l'Accord du 5 décembre 1980 aux conditions énoncées dans l'Annexe à l'Échange de Notes de 1980, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 5 décembre 2000.

Si la proposition énoncée dans la présente Note agréée à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet, constituent un Accord entre nos deux gouvernements qui entrent en vigueur le 5 décembre 2000 et demeurent en vigueur pour une période de cinq ans. »

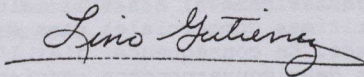
Son Excellence Michael Kergin,
Ambassadeur du Canada

I have the further honor to accept, on behalf of the Government of the United States of America, this proposal of the Government of Canada.

Accordingly, the Embassy of Canada's note No. 0096 along with this note shall constitute an agreement between our Governments on this matter, which shall enter into force on December 5, 2000 and shall continue in force for a period of five years.

Accept Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Secretary of State:

A handwritten signature in cursive script, reading "Lino Gutierrez", is written over a horizontal line.

J'ai en outre l'honneur d'accepter, au nom du gouvernement des États-Unis d'Amérique, la proposition du gouvernement du Canada.

En conséquence, la Note n° 0096 de l'Ambassade du Canada, de même que la présente Note, constituent un Accord entre nos deux gouvernements sur cette question, qui entre en vigueur le 5 décembre 2000 et demeure en vigueur pour une période de cinq ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État

(Signé par Lino Guitierrez)

1.1 en outre l'annexe 2 relative au plan de développement
des Etats-Unis d'Amérique. La proposition de gouvernement de
Gouverneur est de limiter le nombre de membres du conseil de
gouvernement à huit (8) membres au lieu de dix (10) membres.
Le conseil de gouverneur est composé de sept (7) membres et
est élu pour une période de deux (2) ans. Le conseil de
gouverneur est chargé de superviser et de contrôler les
activités du gouvernement et de recommander au gouverneur
les nominations et les révocations des fonctionnaires
du gouvernement. Le conseil de gouverneur est également
chargé de recommander au gouverneur les nominations et
les révocations des membres du conseil de gouverneur.
Le conseil de gouverneur est également chargé de
recommander au gouverneur les nominations et les
révocations des membres du conseil de gouverneur.

(Signé par le Gouverneur)

[Signature]
Gouverneur

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the *Exchange of Notes between the Government of Canada and the Government of the United States of America constituting an Agreement extending the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States providing for coordination of the Icebreaking Activities of Canada and the United States on the Great Lakes, done at Ottawa on December 5, 1980, as amended, done at Washington December 4 and December 5, 2000, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.*

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme de l'*Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis D'Amérique constituant un Accord prolongeant l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prévoyant la coordination des activités canado-américaines de brisage des glaces dans les Grand Lacs, fait à Ottawa le 5 décembre 1980, tel que modifié, fait à Washington le 4 décembre et le 5 décembre 2000, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du gouvernement du Canada.*

© Minister of Public Works and Government Services

Canada - 1998

Available in Canada through your local bookseller or

by mail from Canadian Government Publishing -

PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No.: E3-2000/32

ISBN 0-660-61613-0

© Ministre des Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada - 1998

En Vente au Canada chez votre libraire local ou par la

poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada

- TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue : E3-2000/32

ISBN 0-660-61613-0

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01043028 1

DOCS

CA1 EA10 2000T32 EXF

Canada

Navigation : exchange of notes
between the Government of Canada
and the Government of the United
States of America constitut

63489598

